

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 7 mars 2022, à 20 heures, sous la présidence du maire Michel Rheault.

Sont présents :

Sébastien Moreau, conseiller
Roxanne Bureau-Grenier, conseillère
Julie Bertrand, conseillère
Frédéric Lapointe, conseiller
Jacques Tessier, conseiller
Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences : Louis Paillé, Julie Veillette et Jean Yves Piché

Rés. 2022-03-051 : Ouverture de la séance

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT que l'état d'urgence a été prolongé pour des périodes additionnelles et est toujours en vigueur;

CONSIDÉRANT que si, lors d'une réunion, d'une séance ou d'une assemblée devant, selon la loi, être publique, il est nécessaire de refuser tout ou une partie du public en raison des mesures prévues par le décret numéro 689-2020 du 25 juin 2020, cette réunion, cette séance ou cette assemblée soit publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT que la municipalité est présentement en zone verte et que les réunions du conseil municipal doivent être tenues publiquement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sébastien Moreau, appuyé par Roxanne Bureau-Grenier et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte que la présente séance soit tenue publiquement et ouvre la séance à 20h03.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-03-052 : Nomination de Monsieur Louis Paillé à titre de greffier pour la séance ordinaire du 7 mars 2022

Il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle nomme Monsieur Louis Paillé ancien directeur général de la Municipalité de Sainte-Thècle, afin d'agir en substitution aux fonctions occupées par les employées # 02-0134 et # 02-0236 pour l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Thècle en date du 7 mars 2022 et autorise le maire à signer toute documentation ou à accomplir toute action pertinente aux fins des présentes.

Adopté unanimement

Rés. 2022-03-053 : Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Frédéric Lapointe, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point « Affaires nouvelles » :

1. A) Ouverture de la séance
B) Nomination d'un greffier pour l'assemblée du 7 mars 2022
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal des séances de février 2022
4. Correspondance
5. Comptes
6. Questions de l'assistance
7. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 393-2022 modifiant le règlement 381-2021 relatif à la gestion des compteurs d'eau
8. Achat de compteur d'eau
9. Embauche de Ariane Veillette comme sauveteur pour l'été 2022 et ses demandes
10. Embauche de Secrétaires à temps partiel pour une durée indéterminée
11. Embauche d'un directeur général par intérim
12. Adoption du plan de transport 2021 pour le Corporation de transport adapté de Mékinac et désignation du signataire autorisé à signer pour la ville pour le MTQ.
13. Acquisition d'une génératrice qui servira à produire assez d'électricité pour le chauffe- eau du système de lavage des bateaux.
14. Réclamation/ Approbation du règlement hors Cour / Dossier numéro 410-17-001901-201.
15. Demande de Mme Jeannine Daigle.
16. Demande de dérogation mineure pour le lot 4 756 154

17. Demande de gratuité de la salle Aubin
 - A) Centre d'action bénévole Mékinac
 - B) CDC Mékinac, < Une rentrée scolaire pour tous >

18. Mai, mois de l'arbre et des forêts/Demande pour l'obtention de plants d'arbres.
19. Camp de jour et emplois étudiants
 - A) Comité et embauche des étudiants
 - B) Participation animation et loisirs/tarif 2022
 - C) Programme d'assistance financière au programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées.

20. Demande de la Coopérative de solidarité en habitation de Ste-Thècle (démarche MADA)

21. Formation par la firme Claude Grenier, RH

22. Désignation d'une personne autorisée – inspecteur en bâtiment et en environnement (autorisation pour signer les permis émis pour la municipalité de Sainte-Thècle)

23. Le Directeur général des élections du Québec/Location du Pavillon Desjardins

24. APHA/Tables de pique-nique

25. Résolution pour la prolongation du mandat de la firme Rh et Relations de travail

26. Suivi droit de véto, octobre 2021

27. Question de l'assistance

28. Affaires nouvelles
 - A) Temps de travail lors de la semaine de relâche pour l'employé # 02-0194
 - B) Appui au peuple ukrainien
 - C) Achat de structure pour la fontaine du Lac Croche
 - D) Demande d'aide financière à la MRC de Mékinac pour l'achat de quais pour le parc Saint-Jean Optimiste (Programme FRR)
 - E) Journée de la Fête Nationale (Programme de la SSJB)

29. Levée ou ajournement de la séance

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-03-054 : Adoption du procès-verbal des séances du mois de février 2022

Il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Roxanne Bureau-Grenier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 7 février 2022 tel que rédigé. Modification de l'heure 20h 3.3

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Correspondance de février 2022

Femmes à l'emploi

La Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie nous envoie un document synthèse « Avis et recommandations – En lien avec les priorités régionales dans le but de favoriser l'emploi des Mauriciennes.

Femmes de Mékinac

Femmes de Mékinac nous envoient leur programmation Hiver-Printemps 2022

HÉMA-QUÉBEC

Au nom d'HÉMA-QUÉBEC, permettez-moi de souligner votre collaboration dans le cadre de la collecte de sang qui avait lieu à Sainte-Thècle le 25 janvier dernier. À cette occasion, 71 personnes se sont présentées pour faire don de leur sang.

Maison des familles de Mékinac

Le conseil d'administration de la Maison des familles de Mékinac nous remercie pour le don de 100\$ donné pour le projet de la Boîte à cadeaux.

Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie

Le SPBM nous informe qu'en mars 2020, l'Assemblée nationale du Québec a adopté des modifications à la Loi sur la fiscalité municipale pour y inscrire une nouvelle catégorie d'immeubles forestiers. Cette catégorie regroupe les propriétés forestières de 4 hectares et plus, dont la gestion est encadrée par un plan d'aménagement forestier qui a été élaboré par un ingénieur forestier et dont le propriétaire est reconnu comme producteur forestier auprès du Ministère des forêts, de la faune et des Parcs (MFFP). Ces modifications offrent aux municipalités la possibilité de moduler le taux de taxation de ces boisés.

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques octroie à la municipalité une subvention de 17 941,78 \$ dans le cadre du programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles pour l'année 2021.

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)

Le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation vient de nous informer de nouvelles règles quant à l'application des mesures de déconfinement au milieu municipal.

Sur la base des discussions qui ont eues avec les autorités de la Santé publique, le ministère confirme qu'à compter du lundi 21 février, pourront se tenir avec public, **sans passeport vaccinal**, à 50 % de la capacité de la salle (maximum 250 personnes) :

- Les séances du conseil municipal;
- Les assemblées publiques de consultation;
- Les ventes aux enchères pour défaut de paiement de taxes.

En ce qui concerne la possibilité pour les membres du conseil de participer en personne aux séances du conseil, il est à noter qu'il sera encore possible de participer à distance, au choix du conseil.

Rés. 2022-03-055 : Dépôt de la correspondance de février 2022

Il est proposé par Sébastien Moreau, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le dépôt de la correspondance du mois de février 2022.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-03-056 : Approbation des comptes de février 2022

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Frédéric Lapointe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois de février au montant de 818 411.60 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Monsieur le maire Michel Rheault demande que la période de question soit d'au plus 15 minutes; car il y a une deuxième période de question à la fin de la séance.

Questions de l'assistance

Jean-François Couture demande s'il y a un règlement qui fixe le temps de la période de question?

Roxanne Bureau-Grenier, conseillère, donne un compte-rendu sur le portrait situationnel de la municipalité concernant certains employés.

Frédéric Lapointe, conseiller, explique certains questionnements qui ont été déposés sur le site de Babillard Sainte-Thècle concernant la situation au bureau municipal et les lois qui les régissent.

Pierre Vallée demande si la directrice générale a été rencontrée avant d'en arriver à un avis disciplinaire? Oui, le Comité de relation de travail l'a rencontré.

Marc Cloutier demande combien de temps un avis disciplinaire est conservé dans le dossier d'un employé?

Sophie Lesage demande les qualifications d'entreprise Consilium RH et Relation de travail?

Marie-Joelle Tremblay demande s'il y a eu un appel d'offre pour engager l'entreprise Consilium RH et Relation de travail?

Pierre Veillette demande au conseiller Bertin Cloutier pourquoi il dit qu'il est menotté concernant la situation au bureau municipal? Bertin Cloutier dit qu'il est visé par la plainte.

Jean-François Couture demande pourquoi, à la séance du 11 janvier 2022, le conseiller Bertin Cloutier dit qu'il n'est pas au courant du rapport de Consilium RH et Relation de travail?

Sophie Lesage demande pourquoi des avis disciplinaires ont été envoyés à des employés? François Gobeil demande combien d'heures Consilium RH et Relation de travail a travaillé pour la municipalité? Il demande de changer de firme. Diane Larose dit que le maire Michel Rheault est plus diplomate que l'ancien maire. Jocelyne Gervais demande quel est le montant de la subvention pour la construction du bloc sanitaire au parc Saint-Jean-Optimiste ainsi que le coût de construction? Jean-François Couture demande le titre profession de Consilium RH et Relation de travail? Julien Courcy dit que le nouveau conseil a été élu en novembre 2021 et avec la pandémie, les élus ont beaucoup de dossiers à régler.

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 393-2022 modifiant le règlement 381-2021 relatif à la gestion des compteurs d'eau

Jacques Tessier

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 393-2022 : Modifiant le règlement 381-2021 relatif à la gestion des compteurs d'eau
- Dépose le projet du règlement numéro 393-2022 intitulé Règlement 393-2022 : Modifiant le règlement 381-2021 relatif à la gestion des compteurs d'eau

Rés. 2022-03-057: Achat de compteurs d'eau

CONSIDÉRANT que la municipalité doit installer des compteurs d'eau conformément au recommandation de Gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que nous avons reçu une offre de fourniture de compteurs d'eau de Réal Huot Inc.;

CONSIDÉRANT que cette offre est inférieure à 100 000 \$, elle peut être octroyée sans soumission;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Sébastien Moreau et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise l'achat de 120 compteur d'eau de la Compagnie Réal Huot Inc. pour un montant de 48 772.30 \$ plus les taxes applicables et ainsi qu'un montant de 26 400 \$ plus les taxes applicables pour l'engagement d'une entreprise en plomberie pour l'installation des compteurs d'eau.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-03-058 : Embauche de Ariane Veillette comme sauveteur pour l'été 2022 et ses demandes

CONSIDÉRANT que madame Ariane Veillette a été à l'emploi de la municipalité comme sauveteur pour les étés 2020 et 2021 et que la municipalité était satisfaite de ses services;

CONSIDÉRANT que madame Ariane Veillette offre ses services comme sauveteur pour l'été 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roxanne Bureau-Grenier, appuyé par Frédéric Lapointe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Embauche Ariane Veillette comme sauveteur pour l'été 2022 de la plage du parc Saint-Jean-Optimiste au taux horaire de 21.00 \$ pour la période du 24 juin au 14 août 2022, accorde une allocation de 260.00 \$ pour l'achat de vêtements et garantie 40 heures/semaine.
- Le conseil autorise l'achat l'une aquaplane (planche) chez Aquam au coût d'environ 2000.00 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-03-059 : Embauche de secrétaires à temps partiel pour une durée indéterminée

CONSIDÉRANT que la secrétaire du bureau municipal est en congé autorisé;

CONSIDÉRANT que des personnes temporaires doivent être embaucher pour assurer la continuité des activités du bureau municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Sébastien Moreau et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise l'embauche de secrétaires à temps partiel pour le bureau municipal pour une durée indéterminée. Le salaire sera selon la convention collective.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-03-060 : Embauche d'un directeur général par intérim

CONSIDÉRANT que la directrice générale est en congé autorisé;

CONSIDÉRANT que monsieur Louis Paillé, ancien directeur général de la municipalité, a accepté de venir remplacer la directrice générale pour un certain temps;

CONSIDÉRANT qu'un contrat de travail a été préparé pour les conditions d'embauche de Louis Paillé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle embauche Louis Paillé comme directeur général et greffier-trésorier par intérim au taux horaire de 45.00 \$ et ce pour une période indéterminée.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-03-061 : Adoption du plan de transport 2021 pour le Transport Adapté de Mékinac

CONSIDÉRANT que la Corporation de Transport Adapté de Mékinac a présenté son plan de développement de transport adapté territorial pour 2021;

CONSIDÉRANT que la Corporation de Transport Adapté de Mékinac offre un service de transport adapté qui favorise l'intégration sociale, scolaire et professionnelle des personnes handicapées par la mise en place de transport en commun adapté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roxanne Bureau-Grenier, appuyé par Sébastien Moreau et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le plan de développement transport adapté Mékinac 2021 présenté par la Corporation Transport Adapté Mékinac.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-03-062 : Désignation du signataire autorisé à signer pour la municipalité avec le MTQ pour le CTA Mékinac

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Thècle recevra une aide financière de 108 799 \$ du Ministère des Transports dans le cadre du Programme de subvention au transport adapté;

CONSIDÉRANT que la municipalité est mandataire auprès du Ministère des Transports pour la Corporation de transport adapté de Mékinac;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle confirme au Ministère des Transports que le Maire Monsieur Michel Rheault est autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Thècle tous documents concernant l'entente entre le CTA Mékinac et le MTQ.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-03-063 : Achat d'une génératrice qui servira à produire l'électricité pour le chauffe-eau du système de lavage des bateaux

CONSIDÉRANT que le système de lavage des bateaux peut être utilisé à d'autres fins;
CONSIDÉRANT que pour faire fonctionner le système de lavage des bateaux dans des endroits où il n'y a pas d'électricité, une génératrice sera nécessaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Frédéric Lapointe, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise l'achat d'une génératrice de 9 000 watts chez Location St-Tite au montant de 1 450.00 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Réclamation/Approbation du règlement hors Cour/ Dossier numéro 410-17-001901-201

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure car nous n'avons pas reçu la confirmation de notre assureur (MMQ).

Rés. 2022-03-064 : Demande de Mme Jeannine Daigle

CONSIDÉRANT que la municipalité a utilisé de l'électricité de la propriété de Madame Jeannine Daigle pour percer un trou dans un regard d'égout sanitaire;

CONSIDÉRANT que Madame Jeannine Daigle nous réclame un montant pour cette utilisation d'électricité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sébastien Moreau, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de rembourser un montant de 10.00 \$ à Madame Jeannine Daigle pour l'utilisation d'électricité par la Municipalité de Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-03-065 : Demande de dérogation mineure pour le lot 4 756 154

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée par les propriétaires du lot 4 756 154 visant l'implantation d'un camp forestier à environ 15 mètres d'un cours d'eau servant de décharge à un lac, alors que le règlement de zonage #337-2016, art. 13.5 prévoit une distance de 150 mètres;

CONSIDÉRANT que cette demande de dérogation mineure ne contrevient pas aux objectifs du plan d'urbanisme de la municipalité;

CONSIDÉRANT que le conseil consultatif en urbanisme a étudié cette demande de dérogation mineure et recommande de l'accepter sous certaines conditions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Frédéric Lapointe, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte la dérogation mineure visant la construction d'un abri sommaire – camp forestier à un

minimum de 15 mètres d'un cours d'eau servant de décharge à un lac pour le lot 4 756 154, avec les conditions suivantes :

1. Obligation du maintien d'une bande riveraine de 15 mètres conforme à la réglementation en vigueur. Ce qui inclus une marge de recul minimal de 15 mètres avec la construction ainsi que le chemin d'accès.
2. Obligation de prévoir un cabinet d'aisance, conforme aux normes du Q.2-R.22, dont la conception sera assurée par un technologue en sol ou tout autre professionnel compétent en la matière.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-03-066 : Centre action bénévole Mékinac demande la gratuité de la salle Aubin

CONSIDÉRANT la demande de gratuité de la salle Aubin du CAB Mékinac pour le 26 avril 2022;

CONSIDÉRANT que CAB Mékinac charge une entrée aux participants et que la politique de la municipalité est que lorsqu'un montant est chargé, le prix de location de la salle s'applique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roxanne Bureau-Grenier, appuyé par Frédéric Lapointe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle refuse la gratuité de la salle Aubin au Centre d'action bénévole Mékinac pour leur événement de reconnaissance des bénévoles du 26 avril 2022.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-03-067 : CDC Mékinac demande la gratuité de la salle Aubin pour Une rentrée scolaire pour tous

CONSIDÉRANT la demande de la CDC Mékinac pour l'utilisation gratuite de la salle Aubin le 5 juillet 2022 pour le projet <Une rentrée scolaire pour tous> ;

Il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de prêter gratuitement la salle Aubin à la CDC Mékinac le 5 juillet 2022 pour le projet <Une rentrée scolaire pour tous> afin de permettre aux familles de Mékinac d'acheter des fournitures scolaires à prix modiques.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-03-068 : Mai, mois de l'arbre et des forêts/Demande pour l'obtention de plants d'arbres

CONSIDÉRANT que chaque année, l'Association forestière de la Vallée du St-Maurice nous invite à organiser une distribution de plants d'arbres fournis gratuitement au cours de l'évènement Mai, mois de l'arbre et des forêts;

CONSIDÉRANT que cette activité favorise le renouvellement de cette ressource qu'est la forêt;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise Julie Veillette, directrice générale adjointe, à commander des plants via l'Association forestière de la Vallée du St- Maurice, dans le cadre du Mois de l'arbre et des forêts et d'assurer la gestion du projet en lien avec la distribution des plants pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-03-069 : Camp de jour et emplois étudiants/Comité et embauche des étudiants

CONSIDÉRANT qu'un comité doit être formé pour passer les entrevues pour l'embauche d'étudiants pour la saison estivale et faire des recommandations à la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Sébastien Moreau et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Nomme sur le comité d'embauche les étudiants pour le camp de jour Julie Bertrand, Roxanne Bureau-Grenier et Julie Veillette

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-03-070 : Camp de jour et emplois étudiants/Participation animation et loisirs /tarif 2022

CONSIDÉRANT que les localités de Mékinac chargent plus de 200 \$ par enfant pour le service d'animation (camp de jour);

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire charger un montant d'inscription pour ce service afin d'améliorer les équipements et les activités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Frédéric Lapointe, appuyé par Roxanne Bureau-Grenier que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle établisse les tarifs suivants pour le service d'animation saison estivale 2022 :

1 ° Les frais d'inscription pour les activités de 9h à 16h seront de 180 \$ pour le premier enfant, 145 \$ pour le deuxième enfant de la même famille, 120 \$ pour le troisième enfant de la même famille et gratuit pour les autres enfants de la même famille résidant à la même adresse civique pour l'été dont les parents sont résidents et/ou propriétaires à Sainte-Thècle

et ces montants sont doublés pour les enfants dont les parents ne sont pas résidents et n'ont pas de propriété à Sainte-Thècle. Le camp de jour débutera le 27 juin 2022 jusqu'au 12 août 2022 soit pour une période de sept (7) semaines. Le tarif journalier sera de 15\$ par jour et le tarif hebdomadaire sera de 60\$ par semaine.

2 ° La tarification pour le service de garde de 7h30 à 9h00 et de 16h00 à 17h30 sera de sept (7 \$) dollars par jour par enfant. Une pénalité de 1\$ aux 5 minutes sera imposée aux parents retardataires (après 17h30)

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-03-071 : Programme d'assistance financière au programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées

CONSIDÉRANT qu'URLS de la Mauricie a un programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Frédéric Lapointe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande une aide financière dans le cadre du Programme d'assistance financière au programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées à l'URLS de la Mauricie pour la saison estivale 2022 et autorise Julie Veillette, directrice des projets spéciaux, à signer la demande pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Demande de la Coopérative de solidarité en habitation de Ste-Thècle (démarche MADA)

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure; car le conseil manque d'information sur ce sujet.

Roxanne Bureau-Grenier, conseillère au siège #2 se retire de la discussion pour le point suivant; car elle juge qu'elle est en conflit d'intérêt.

Rés. 2022-03-072 : Formation par la firme Claude Grenier, RH

CONSIDÉRANT que la firme Claude Grenier Ressources Humaines Inc. a donné une formation aux élus en février 2022;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit entériner cette dépense;

ENCONSÉQUENCE, il est proposé par Sébastien Moreau, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle approuve la facture au montant de 670.53 \$ de Claude Grenier Ressources Humaines Inc. pour la formation donnée aux membres du conseil sur le harcèlement psychologique.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-03-073 : Désignation d'une personne autorisée – inspecteur en bâtiment et en environnement (autorisation de signer les permis émis pour la Municipalité de Sainte-Thècle)

CONSIDÉRANT que Madame Sabrina Charland, inspectrice en bâtiment et en environnement, est appelé à faire appliquer la réglementation de la Municipalité de Sainte-Thècle, par intérim, pour une période indéterminée;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de ces règlements, la Municipalité peut désigner, par résolution, les officiers responsables de l'application de ces règlements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Frédéric Lapointe et il est résolu unanimement de désigner Madame Sabrina Charland, à titre d'inspecteur municipal en bâtiment et en environnement, par intérim, et ce pour une période indéterminée, pour l'application des règlements liés au département d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Thècle, soit principalement mais non limitativement :

- Règlement de zonage numéro 337-2016 et ses amendements ultérieurs;
- Règlement de construction numéro 335-2016 et ses amendements ultérieurs; -
Règlement de lotissement numéro 334-2016 et ses amendements ultérieurs;
- Règlement relatif à l'émission des permis et certificats numéro 333-2016 et ses amendements ultérieurs;
- Règlement administratif numéro 336-2016 et ses amendements ultérieurs;
- Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées (Q-2, r,221);
- Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPP);
- Règlement sur les dérogations mineures 48-93 et ses amendements.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-03-074 : Le Directeur général des élections du Québec/Location du Pavillon Desjardins

CONSIDÉRANT la demande du directeur général des élections du Québec de disposer d'un local pour la révision de la liste électorale provinciale pour l'élection du 3 octobre 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Autorise la location du Pavillon Desjardins au Directeur général des élections du Québec pour une période de 5 semaines débutant le 8 septembre 2022.
- Autorise le Maire Michel Rheault à signer, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Thècle, le bail de location avec le Directeur général des élections du Québec.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-03-075 : APHA/Tables de pique-nique

CONSIDÉRANT que l'APHA a acheté des tables de pique-nique adaptées;

CONSIDÉRANT que l'APHA nous demande de pouvoir les entreposer dans nos bâtiments durant l'hiver, de les monter et les installer durant l'été;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roxanne Bureau-Grenier, appuyé par Sébastien Moreau et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Accepte d'entreposer les tables de pique-nique adaptées de l'APHA.
- Accepte les monter et de les installer dans le parc Saint-Jean-Optimiste durant la saison estivale.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Prolongation du mandat du Groupe Consilium RH et Relation de travail

Le conseil reporte ce point à une séance ultérieure; car nous devons vérifier certaines informations.

Rés. 2022-03-076 : Suivi du droit de véto du mois octobre 2021

CONSIDÉRANT que la lettre du déposée le 4 octobre 2021 n'a jamais eu de suivi;

CONSIDÉRANT qu'elle aurait dû être traitée à la séance du 15 novembre 2021;

CONSIDÉRANT que les auteurs de cette lettre, la redéposent et demandent que leur requête soit traitée par la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roxanne Bureau-Grenier, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu majoritairement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte le dépôt de la lettre déposée à la séance du 4 octobre 2021 et dont aucun suivi n'a été donné, le conseil fera vérifier les demandes de cette lettre par les autorités compétentes.

Les conseillers Bertin Cloutier et Jacques Tessier se prononcent contre cette résolution.

ADOPTÉE MAJORITAIREMENT

Questions de l'assistance

Olivier Myre demande si la situation actuelle engage des dépenses supplémentaires? Il dit que le dernier procès-verbal n'est sur le site web de la municipalité. Il demande des explications sur la dérogation mineure et sur la demande de location d'une salle par le CAB Mékinac?

Marie-Joelle Tremblay demande si la municipalité à un budget pour embaucher des avocats et des consultants?

Jocelyne Gervais, Jean-Pierre L'Heureux, Pierre Veillette et Marc Saint-Amand posent des questions concernant les compteurs d'eau?

Pierre Héon demande s'il y a des subventions pour la réfection du barrage du lac du Jésuite et sur le projet pour forcer le lavage des embarcations?

Christiane Naud demande des explications concernant la formation sur le harcèlement psychologique?

Martine Cloutier demande quelles mesures ont été prises pour assurer les services à la population? Elle demande de clarifier le mandat de la firme qui à effectuer le diagnostic situationnel et quand fini son mandat? Elle demande de fournir plus de détails et d'explications dans les procès-verbaux? Elle demande que le Code d'Éthique et de déontologie des élus municipaux soit dans le procès-verbal? Elle demande aussi s'il y aura un Grand Bazar cette année et sous quelle forme?

Affaires nouvelles

Rés. 2022-03-077 : Temps de travail lors de la semaine de relâche pour l'employé. #02-0194

CONSIDÉRANT que durant la semaine de relâche, l'employé #02-0194, ne travaille pas comme brigadier scolaire;

CONSIDÉRANT qu'il y a des

Il est proposé par Sébastien Moreau, appuyé par Frédéric Lapointe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise l'employé #02-0194 à effectuer d'autres tâches durant la semaine du 27 février au 5 mars 2022.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-03-078 : Appui au peuple ukrainien

Attendu que la Fédération de Russie a envahi militairement la république d'Ukraine;

Attendu que la Fédération de Russie a, se faisant, violé les règles internationales du respect de l'intégrité des frontières nationales et provoque la mort de milliers de personnes et l'exode de citoyens ukrainiens;

Attendu qu'à notre époque, la solution militaire est inacceptable pour régler les conflits entre nations;

Attendu que les élus·es municipaux et le peuple québécois sont profondément affligés par les souffrances vécues par le peuple et les communautés ukrainiennes;

Attendu que la volonté des élus·es municipaux du Québec d'exprimer leur désapprobation la plus totale de cette situation et du recours aux armes pour régler les conflits;

Attendu que la volonté des élus·es municipaux et de la population québécoise d'exprimer leur solidarité avec le peuple ukrainien;

Attendu que les gestes de solidarité de plusieurs municipalités et de nombreux Québécois envers le peuple ukrainien, notamment à travers des dons à la Croix-Rouge canadienne;

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Roxanne Bureau-Grenier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Que la municipalité de Sainte-Thècle condamne avec la plus grande fermeté l'invasion de l'Ukraine par la Russie;
- Que la municipalité joigne sa voix au concert des nations pour appeler la Russie à mettre fin à son agression et à retirer toutes ses forces de l'Ukraine et à régler ses différends par la voie de la diplomatie;
- Que la municipalité demande au gouvernement du Canada de prendre toutes les mesures nécessaires pour amener la Russie à abandonner son attitude belliqueuse;
- Que la municipalité invite ses citoyens à participer à l'effort de solidarité envers le peuple ukrainien;
- Que la municipalité déclare son intérêt à contribuer à cet effort collectif et humanitaire et invite tous les groupes et intervenants à se mobiliser pour organiser l'accueil de ces personnes réfugiées sur notre territoire;
- Que copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Canada, M. Justin Trudeau, à la ministre des Affaires étrangères, Mme Mélanie Joly, au premier ministre du Québec, M. François Legault, à l'ambassade de la république d'Ukraine, à l'ambassade de la Fédération de Russie, à la Fédération québécoise des municipalités et aux médias régionaux et nationaux.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-03-079: Nouvelle structure pour la fontaine du lac Croche

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu deux offres pour la fabrication d'une structure pour la fontaine comme suit :

- Paravoile au montant de \$ 4 000.00 plus taxes
- Acier Rayco au montant de \$ 5 120.00 plus taxes

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sébastien Moreau, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Paravoile pour la fabrication d'une nouvelle structure de la fontaine du lac Croche au coût de 4 000 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-03-080 : Demande d'aide financière à la MRC de Mékinac pour l'achat de quais pour le parc Saint-Jean Optimiste (Programme FRR)

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Thècle désire rénover le quai du débarcadère du parc Saint-Jean Optimiste afin d'assurer la sécurité des usagers;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire profiter d'une aide financière dans le cadre du programme (FRR) pour réaliser l'amélioration du quai du parc Saint-Jean Optimiste;

Il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Roxanne Bureau-Grenier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Demande une aide financière à la MRC de Mékinac dans le cadre du programme Fonds Régions et Ruralité (FRR) volet-2 pour l'aménagement de quais au débarcadère du parc Saint-Jean-Optimiste
- Autorise Julie Veillette, directrice générale adjointe et directrice des projets spéciaux à signer pour et au nom de la municipalité de Sainte-Thècle tous documents concernant cette requête.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-03-081 : Journée de la Fête Nationale (Programme de la SSJB)

CONSIDÉRANT que la municipalité désire organiser des activités pour la Fête Nationale`

CONSIDÉRANT que la municipalité peut bénéficier d'une aide financière de la SSJB pour la Fête Nationale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Frédéric Lapointe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Autorise Julie Veillette, directrice générale adjointe et directrice des projets spéciaux à signer pour et au nom de la municipalité de Sainte-Thècle tous documents de la demande d'aide financière qui sera acheminée à la Société Saint-Jean-Baptiste pour l'organisation de la Fête Nationale;
- Accorde, en plus de l'aide financière de la SSJB, un budget de mille dollars (1 000\$) aux organisateurs (trices) de la Fête Nationale pour les activités de cette journée.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-03-082: Levée de la séance

À 21 heures et 39minutes, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Roxanne Bureau et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Maire

Greffier-trésorier par intérim